Programme d'études en Allemagne pour les professeurs d'histoire-géographie

publié le 17/09/2021 - mis à jour le 23/09/2024

Descriptif :

Ce programme vise à former les professeurs d'histoire-géographie titulaires de l'enseignement public à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline.

Sommaire :

- Durée du programme, position administrative et traitement
- Conditions de candidature
- Obtention des avis hiérarchiques et de l'autorisation rectorale

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère français de l'Éducation nationale et le ministère de l'Éducation du Land de Hesse, et financé par l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire-géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Le programme vise à former ces professeurs à l'enseignement en langue allemande de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification « DNL » (certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique), en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et Abibac.

Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande sont accueillis à l'université et au *Studienseminar für Gymnasien* de Francfort-sur-le-Main. Ils effectuent un stage d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement secondaire du Land de Hesse et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand. L'ensemble du stage se déroule sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Durant le stage, le remplacement des lauréats est assuré par leur académie. Un avis favorable du recteur (ou de son représentant) à la participation de l'enseignant au programme est donc indispensable. Les lauréats sont tenus de participer au programme sur toute sa durée, y compris si une partie de la formation se déroule en période de vacances scolaires dans l'académie d'origine.

● Durée du programme, position administrative et traitement

- Un mois (du 1er février au 28 février 2025) - Aucune prolongation n'est possible.
- Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste.
- Une aide financière de 450 € est attribuée. L'université de Francfort peut en principe aider les stagiaires à trouver un logement à prix modique.

● Conditions de candidature

- être professeur d'histoire-géographie titulaire et exercer dans un établissement public français du second degré ;
- disposer de l'accord formel du recteur (ou d'un agent ayant délégation de signature) pour la présentation de cette candidature ; seuls les dossiers comportant un tel accord sont éligibles ;

- disposer d'une bonne connaissance de l'allemand, correspondant au minimum au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Sauf s'ils sont titulaires d'un diplôme ou d'une certification justifiant de leur niveau d'allemand [DSH ; TestDaf ; Licence d'allemand ; Baccalauréat franco-allemand ; OIB allemande ; Abitur/Abibac], les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET.

De plus, les professeurs doivent effectuer les démarches administratives nécessaires auprès de leurs assurances et mutuelles.

● Obtention des avis hiérarchiques et de l'autorisation rectorale

- La candidature doit être validée par les avis du chef d'établissement, de l'IA-IPR et de la DRAREIC adjointe.
- Le dossier de demande d'avis hiérarchiques est une pièce nécessaire à la constitution du dossier de candidature. Vous pouvez le télécharger sur Le dossier de demande d'avis hiérarchiques est une pièce nécessaire à la constitution du dossier de candidature. Vous pouvez le télécharger ici ou sur le site du DAAD. Il est recommandé au candidat de prendre l'attache de son chef d'établissement et de son IA-IPR dès la rentrée de septembre afin d'obtenir les avis hiérarchiques nécessaires.
  Le point de contact du candidat pour la finalisation du dossier et l'obtention de l'autorisation rectorale est la DAREIC de son académie. Date limite conseillée pour l'envoi du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la DAREIC : 25 septembre 2023.">le site du DAAD.
- Il est recommandé au candidat de prendre l'attache de son chef d'établissement et de son IA-IPR dès la rentrée de septembre afin d'obtenir les avis hiérarchiques nécessaires.
- Le point de contact du candidat pour la finalisation du dossier et l'obtention de l'autorisation rectorale est le SRAREIC de son académie.

Calendrier

23 Septembre 2024 : Envoi du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès du SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers pour avis signé par la Drareic-adjointe. Les dossiers sont à envoyer à dareic@ac-poitiers.fr

14 octobre 2024 : Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur le site du DAAD (Office allemand d'échanges universitaires)

Du 1er février au 28 février 2025 : Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

○ Informations complémentaires :

- BOEN n°28 du 11 juillet 2024 - alinea 2
- Programme d'études en Allemagne pour les professeurs d'histoire-géographie sur Eduscol

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.